

Informations concernant le traitement de vos données à caractère personnel en tant qu'assuré, ayant droit, victime d'un dommage, mandataire ou représentant d'un partenaire commercial

Nous vous informons ici sur le traitement de vos données à caractère personnel par la société MSIG Insurance Europe AG et vos droits dans le cadre de la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel.

Qui est responsable du traitement de vos données et comment joindre ce responsable ?

Le responsable de traitement des données est :

MSIG Insurance Europe AG
An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne
Téléphone : +49 221-37991-0
Fax : +49 221-37991-200
E-Mail : info@msig-europe.com

Vous pouvez joindre notre **Délégué à la Protection des Données** à l'adresse susmentionnée ou à l'adresse: datenschutz@msig-europe.com. Les coordonnées sont par ailleurs accessibles sur le site internet <http://msig-europe.de/de/datenschutz>.

Quelles sont les catégories de données que nous utilisons et d'où proviennent-elles ?

Les catégories de données à caractère personnel que nous collectons et traitons sont vos données d'identification (prénom, nom de famille, compléments de nom, noms des enfants, situation familiale.), vos coordonnées (adresse personnelle, numéro de téléphone (mobile), adresse e-mail), vos coordonnées bancaires ainsi que, le cas échéant – selon le type d'assurance souscrit – les données qui déterminent le risque assuré (par ex. adresse personnelle, fonction au sein de l'organisation de votre employeur, toutes informations concernant un dommage corporel, sa survenance et ses suites).

Si vous avez communiqué dans le cadre de la phase précontractuelle comme dans le cadre de l'exécution du contrat d'assurance nous liant des catégories particulières de données à caractère personnel (par exemple des données concernant votre état de santé, un degré de handicap...), ces données ne seront traitées qu'avec votre accord express ou dans la mesure où ce traitement serait nécessaire au respect d'une obligation légale ou réglementaire

Vos données à caractère personnel sont généralement collectées directement auprès de vous, dans le cadre de la souscription du contrat d'assurance ou de votre adhésion à un contrat d'assurance collective, si vous déclarez un sinistre ou dans le cadre de toute (autre) relation contractuelle. Nous pouvons en outre avoir reçu des données à caractère personnel vous concernant par le biais de tiers (par ex. de votre employeur ou de votre courtier en assurance, de la compagnie apéritrice, des avocats, des experts), auquel vous avez communiqué vos données pour qu'elles nous soient transmises.

Pour quelles finalités et sur quelles bases juridiques vos données sont-elles traitées ?

Nous traitons vos données à caractère personnel conformément aux dispositions du Règlement Général de Protection des Données de l'Union européenne (RGPD) ainsi que de toutes les autres lois locales européennes applicables.

Vos données sont traitées notamment, dans le cadre précontractuel, aux fins de déterminer si la couverture d'assurance souhaitée peut être accordée et de fixer le montant de la prime applicable ; dans le cadre contractuel, à l'exécution et à la mise en œuvre du contrat d'assurance ; le cas échéant à la gestion des sinistres.

Les traitements mis en œuvre ont pour base légale :

- l'article 6, alinéa 1 b) du RGPD : le traitement des données des assurés, des victimes d'un sinistre est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat les liant à MSIG Insurance Europe ;
- l'article 6, alinéa 1 c) du RGPD : le traitement des données des personnes assurées, des victimes d'un sinistre ou d'un dommage non assurés ou de tiers est nécessaire au respect de ses obligations légales ou réglementaires par MSIG Insurance Europe ;
- l'article 6, alinéa 1, f) du RGPD : le traitement des données des représentants, mandataires et contacts personnes physiques au sein de contractants personnes morales est réalisé dans l'intérêt légitime de MSIG Insurance Europe, à savoir pouvoir contacter ses clients, exécuter et mettre à jour les contrats d'assurance.

Certains traitements spécifiques peuvent également être réalisés sur la base de votre consentement exprès conformément à l'article 6, alinéa 1 a) du RGPD.

Si nécessaire, nous traitons en outre vos données sur la base de l'article 6, alinéa 1 f) RGPD afin de défendre nos intérêts ou ceux de nos assurés dans le cadre d'actions contre des tiers (par ex. administrations).

Par ailleurs, nous nous engageons sur la base des règlements européens sur la lutte contre le terrorisme 2580/2001 et 881/2002 à comparer vos données avec les « listes des organisations terroristes de l'Union européenne » afin de garantir qu'à l'avenir aucun fonds ou autres ressources financières ne soient mis disposition pour des activités terroristes.

Lorsque nous traitons de catégories particulières de données à caractère personnel vous concernant (par exemple, des données relatives à l'état de santé), le traitement a lieu :

- sur la base de votre consentement explicite, sauf si cela est interdit par le droit de l'Union ou le droit d'un Etat membre qui vous serait applicable, conformément à l'article 9, alinéa 2 lit. a RGPD ;
- s'il est nécessaire à la sauvegarde de vos intérêts vitaux ou de ceux d'une autre personne physique, dans le cas où vous seriez dans l'incapacité physique ou juridique de donner votre consentement ;
- s'il porte sur des données à caractère personnel que vous avez manifestement rendues publiques ;
- s'il est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou chaque fois que des juridictions agissent dans le cadre de leur fonction juridictionnelle;

Si nous devons traiter vos données à caractère personnel à des fins, qui ne sont pas mentionnées ci-dessus, nous vous en informerons au préalable et demanderons votre consentement s'il est requis au regard du traitement envisagé.

Quels sont les destinataires de vos données ?

Dans notre entreprise, vos données à caractère personnel seront toujours traitées de manière strictement confidentielle. Seules les personnes et les services, (service de souscription et service de gestion de sinistre) qui en ont besoin pour décider de l'octroi de la couverture d'assurance, pour l'accomplissement de nos engagements précontractuels, contractuels et légaux ou en général pour la préparation, l'exécution ou la gestion d'un rapport contractuel, traitent vos données à caractère personnel.

Afin de pouvoir répondre à ces tâches, les co-assureurs et/ou les réassureurs ainsi que les prestataires de services, notamment les courtiers d'assurance, les avocats et les experts, traitent également dans des cas individuels vos données à caractère personnel.

Afin de garantir une grande disponibilité tout en garantissant une protection élevée de vos données à caractère personnel, nous avons recours à des prestataires spécialisés. Nous pouvons vous fournir une liste des preneurs d'ordre et prestataires auxquels nous avons recours. Pour en faire la demande, adressez-vous aux coordonnées susmentionnées.

Quels sont vos droits en matière de protection de vos données ?

Droits de la personne concernée	Qu'est-ce que cela signifie pour la personne concernée ?
Le droit d'accès	Le droit d'obtenir une copie de ses données à caractère personnel.

Le droit de rectification	Le droit d'obtenir la rectification de ses données à caractère personnel si celles-ci sont inexactes ou incomplètes.
Le droit à l'effacement (le « droit à l'oubli »)	Le droit d'obtenir l'effacement de ses données à caractère personnel. Toutefois le droit à l'effacement (ou le « droit à l'oubli ») n'est pas absolu et est soumis à des conditions particulières. MSIG est susceptible de conserver ses données à caractère personnel dans la mesure autorisée par la loi applicable, et notamment lorsque leur traitement demeure nécessaire pour le respect d'une obligation légale à laquelle MSIG est soumis ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice.
Le droit à la limitation du traitement	Le droit d'obtenir la limitation du traitement dans certaines circonstances (par exemple lorsque MSIG n'a plus besoin de ses données à caractère personnel mais que celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice).
Le droit à la portabilité des données à caractère personnel	Le droit, dans certaines circonstances, de recevoir les données à caractère personnel le concernant et qu'il a fourni à MSIG, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine et de les transmettre à un autre responsable du traitement.
Droit d'opposition au traitement	Le droit de s'opposer à certains types de traitement (par exemple, lorsque le traitement est fondé sur nos intérêts légitimes).
Le droit de retirer son consentement	Le droit de retirer à tout moment son consentement à tout traitement de données à caractère personnel en nous contactant par courrier ou à l'adresse courriel aux coordonnées susmentionnées.
Le droit de définir des directives quant au sort des données après la mort	Le droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Ces directives sont générales ou particulières.

Comment pouvez-vous plaindre ?

Vous avez le droit de porter une réclamation au responsable de contrôle et de protection des données susmentionné ou à une autorité de contrôle et de protection des données. L'autorité de surveillance de la protection des données, qui est compétente pour nous, est

:

Landesbeauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit Nordrhein-Westfalen
Kavalleriestraße 2-4
40213 Düsseldorf
Allemagne

Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées ?

- Dans le cadre précontractuel :

Nous conservons vos données à caractère personnel pour la durée nécessaire aux fins de déterminer si la couverture d'assurance souhaitée peut être accordée et de fixer le montant de la prime applicable. Si la couverture souhaitée est refusée, nous conservons vos données pendant une durée supplémentaire de trois (3) ans à compter de la collecte ou du dernier contact avec vous. Si nous traitons des données relatives à votre santé dans le cadre de cette phase précontractuelle et que nous ne concluons pas de contrats, nous les conservons pour une durée maximale de 5 ans à compter de la collecte ou du dernier contact avec vous.

- Dans le cadre contractuel :

Nous conservons vos données à caractère personnel pour toute la durée du contrat qui nous lie à vous afin d'en assurer l'exécution. Ces données sont ensuite archivées en tenant compte des délais de prescription des éventuelles actions à l'encontre de MSIG Insurance Europe AG.

- S'agissant des contrats d'assurance en matière de responsabilité, la durée de conservation est, généralement de 5 ans à compter de la fin du contrat pour les contrats couvrant les dommages pécuniaires, de 10 ans pour les contrats couvrant les dommages corporels, augmentée d'une durée de deux (2) ans. Des délais spécifiques sont applicables en fonction des domaines couverts par le contrat.
- S'agissant des contrats conclus avec nos partenaires commerciaux, la durée de conservation des données à caractère personnel est de cinq (5) ans à compter de la fin du contrat ;
- Les données relatives à un sinistre sont conservées pour la durée du traitement du sinistre, puis pour cinq (5) ans à compter de la clôture d'un sinistre ;
- Dix (10) ans à compter de la fin du contrat dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'assuré décédé.

Nous nous conformons aux obligations légales de justification et de conservation, prévues notamment aux codes civil, des assurances, de commerce et des impôts. Les délais de conservation peuvent être de dix ans.

Vos données sont-elles transmises dans un pays tiers ?

Si nous devons transmettre des données à caractère personnel à des entités affiliées ou à d'autres tiers situés en dehors de l'espace économique européen (EEE), la transmission des données n'interviendrait que si un niveau de protection adéquat a été confirmé par une décision d'adéquation de la Commission européenne pour le pays tiers, ou si d'autres garanties appropriées pour la protection des données sont en place.

Nous utilisons les « clauses types de protection des données » adoptées par la Commission européenne comme garanties adéquates pour sécuriser le transfert de vos données et leur traitement en dehors de l'Espace économique européen. Vous pouvez demander des informations détaillées à ce sujet en vous adressant aux contacts susmentionnés.

Êtes-vous dans l'obligation de mettre vos données à disposition ?

Le traitement des données à caractère personnel vous concernant sont nécessaires pour décider de l'octroi d'une couverture d'assurance et pour répondre à nos obligations précontractuelles, contractuelles (par ex. en cas de sinistre) et légales. Sans ces données, nous ne pourrions pas prendre de décision sur l'octroi d'une couverture d'assurance, ni exécuter nos obligations contractuelles, par exemple, la correction d'une revendication en cas de sinistre.

Si vous êtes un mandataire ou représentant de l'un de nos partenaires contractuels (pas de contrat d'assurance), la fourniture de vos données à caractère personnel n'est pas obligatoire, à moins que cela ait été convenu avec le partenaire contractuel que vous représentez. Toutefois, en nous remettant vos données à caractère personnel, vous facilitez amplement la communication avec vous ou avec le partenaire contractuel. Si vous ne nous fournissez pas vos données à caractère personnel, vous rendez par conséquent la communication plus difficile.